

GUIDE D'ACCUEIL À L'USAGE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX EN ÉCHANGE

Université Lumière Lyon 2

2009/2010

Campus

Porte des Alpes

5, avenue Pierre

Mendès-France

69676 Bron cedex

33 (0)4 78 77 23 23

Campus

Berges du Rhône

74 et 86, rue Pasteur

4bis, rue de l'université

16 et 18, quai Claude Bernard

69365 Lyon cedex 07

33 (0)4 78 69 70 00



- 
- 1** BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ LYON 2
 - 2** LYON 2 D'HIER À AUJOURD'HUI
 - 3** AUTOUR DE LYON 2
 - 4** CONTACTS À LA DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES
 - 5** CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009 – 2010
 - 6** POUR ARRIVER À LYON ET À L'UNIVERSITÉ
 - 7** À VOTRE ARRIVÉE

 - 9** INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE
 - 11** LES ENSEIGNEMENTS À L'UNIVERSITÉ LYON 2
 - 12** L'ORGANISATION DES COURS
 - 13** INTÉGRATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE
 - 15** VISA ET CARTE DE SÉJOUR
 - 17** VOTRE SANTÉ ET VOS ASSURANCES

 - 20** VOUS LOGER
 - 26** ADRESSES UTILES LOGEMENT

 - 29** VIE QUOTIDIENNE
 - 30** SE DÉPLACER
 - 33** SERVICES
 - 35** TÉLÉPHONIE ET INTERNET
 - 37** CONTACTS UTILES

 - 38** PLAN DU CAMPUS BERGES DU RHÔNE
 - 41** PLAN DU CAMPUS PORTE DES ALPES

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2



L'Université Lumière Lyon 2 est heureuse de vous accueillir pour ces quelques mois...

Pour faciliter votre séjour, nous avons rassemblé dans ce guide des informations concernant aussi bien les démarches administratives que votre vie sur le campus : vous trouverez des renseignements au sujet de la carte de séjour ou encore sur le programme d'accueil Alter Ego qui permet les rencontres entre étudiants français et étrangers.

Et surtout... N'hésitez pas à nous contacter pour poser toutes vos questions : nous sommes à votre disposition pour faciliter votre vie à Lyon.

En vous souhaitant un excellent séjour !

Christian Montès, Vice-président,
et toute l'équipe de la Division des relations internationales.

L'Université Lumière Lyon 2 accueille
plus de **4 300 étudiants internationaux**,
sur un total de 27 200 étudiants inscrits.

650 étudiants accueillis en études intégrées.

800 étudiants de Lyon 2 en mobilité à l'étranger.

Note : source au 15 janvier 2008 : Université Lumière Lyon 2
Division statistiques, indicateurs, gestion des moyens et analyses

LYON 2 D'HIER À AUJOURD'HUI

1896 L'Université de Lyon occupe les bâtiments situés sur la Rive gauche du Rhône.

1969 L'Université Lumière Lyon 2 est constituée et regroupe le Droit, les Lettres et les Sciences Humaines. Très vite, le nombre d'étudiants s'accroît de manière considérable. L'extension de l'Université a lieu à Bron et Saint-Priest, avec la construction au cours des années 70 d'un nouveau campus dénommé « Porte des Alpes ».

L'Université se déploie désormais sur deux sites principaux :

- Berges du Rhône, le site historique dans le centre de Lyon, sur la rive gauche du Rhône, siège de l'Université ;
- Porte des Alpes, à la périphérie sud-est de la ville sur les communes de Bron et Saint-Priest qui, outre les locaux d'enseignement et de recherche et les bâtiments de l'IUT Lumière, accueille les activités culturelles et sportives.

Voir plans des campus p. 38 à 43

Aujourd'hui Les établissements universitaires de Lyon se sont regroupés sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique, « l'Université de Lyon ». Lyon 2 est un des membres fondateurs du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).

Diaporama de l'Université Lumière Lyon 2

www.univ-lyon2.fr > Présentation > Lyon 2 en images



AUTOUR DE LYON 2

Patrimoine

La ville de Lyon dispose d'un patrimoine historique et culturel exceptionnel. En 1998, l'UNESCO a classé le site urbain historique de Lyon à l'inventaire du Patrimoine de l'Humanité.

Capitale du goût

Depuis longtemps, la ville de Lyon est reconnue pour ses spécialités culinaires. Les plaisirs gastronomiques sont une tradition et un art de vivre pour les lyonnais. Ils font aussi la joie des visiteurs. Les petits restaurants traditionnels appelés « bouchons » sont éparpillés dans la ville. Ils accompagnent leurs mets de pots de Beaujolais ou de Côtes du Rhône. Entre le charme de ces « bouchons », l'ambiance raffinée des grands restaurants et la convivialité des marchés, chacun y trouve son compte.

Une ville riche en événements culturels

D'importantes manifestations rythment l'année lyonnaise : Biennale de la danse ou Biennale d'art contemporain, Fête de la Science, Festival des Nuits de Fourvière... Chaque année, le 8 décembre, la ville s'illumine pour la traditionnelle Fête des Lumières.

Au quotidien, les idées pour se divertir à Lyon ne manquent pas : cinéma, concert, expositions, théâtre, conférences, danse, arts de la rue, etc.

Un cadre naturel agréable

La ville est traversée par le Rhône et la Saône. Les jardins, fontaines et espaces verts agrémentent les différents quartiers de Lyon. En plein cœur de la ville se trouvent trois grands parcs : la Tête d'Or, Gerland et le parc du Confluent. De plus, Lyon a su développer beaucoup de lieux de pratiques sportives.

Une situation géographique idéale

À mi-chemin entre mer et montagne, au cœur d'une région verdoyante et à proximité de nombreuses villes européennes, Lyon est le point de départ idéal pour la découverte. Lyon est un point stratégique de la région Rhône-Alpes. Par le train, Lyon est à 2h de Paris et de la Suisse et à 4h de l'Italie. Entre Barcelone, Milan, Paris et Genève, Lyon est un véritable carrefour européen.

Lyon, une ville dynamique au cœur de l'Europe

Lyon attire constamment un nombre important de touristes de loisirs et d'affaires. La ville encourage le développement des congrès et salons professionnels (Cité Internationale, Palais des expositions). Lyon est la première ville universitaire de France après Paris. Chaque année, elle reçoit de nombreux étudiants étrangers.

Lyon, 2^e pôle économique de France

Placé sur le principal axe européen (Nord-Sud), le département du Rhône est un territoire attractif. Avec 1 250 000 habitants, l'agglomération lyonnaise se place en 2^e position derrière Paris. La vitalité de Lyon repose sur un large éventail d'activités industrielles (métallurgie, électronique...) et tertiaires (banques, assurances, etc.). Le secteur des hautes technologies est largement développé, appuyé par la recherche et l'enseignement supérieur.

CONTACTS À LA DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES

DIVISION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

Université Lumière Lyon 2
16 quai Claude Bernard – Lyon 7^e
1^{er} étage
Fax : 33(0) 4 37 28 92 80
www.univ-lyon2.fr > international
dri@univ-lyon2.fr
Code Erasmus : FLYON 02

LES ACTEURS DE LA DRI

Vice-président
Christian MONTÈS

Chef de division
Geneviève PERRIER

LE PÔLE ACCUEIL – INFORMATION



Accueil étudiants internationaux
Emmanuel VILLEMONT
33 (0) 4 78 69 70 42
emmanuel.villemont@univ-lyon2.fr

Programme d'accueil Alter Ego
Claire FRAGNE
33 (0) 4 78 69 73 18
alter-ego@univ-lyon2.fr



Responsable accueil
Margaret BAILLON
33 (0) 4 78 69 73 18
margaret.baillon@univ-lyon2.fr



Antenne de la division, campus Porte des Alpes
Claire FRAGNE
Maison de l'étudiant, 1^{er} étage, bureau 107
33 (0) 4 78 77 31 75
dribron@univ-lyon2.fr



CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2009 - 2010

PREMIER SEMESTRE

Mardi 1^{er} septembre 2009 à 9 h :

Test de placement, stage de pré-rentree universitaire (PRUNE) au Centre International d'Études Françaises (CIEF), pour ceux qui se sont inscrits à ce stage.

Jeudi 3 septembre 2009

Premier rendez-vous à l'Université : réunion d'accueil et semaine pédagogique
Inscription administrative à l'Université.

Du lundi 14 septembre 2009 au mercredi 23 décembre 2009 :
COURS (examens inclus)

VACANCES du 1^{er} semestre

- Toussaint : du dimanche 25 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2009
- Noël : du jeudi 24 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010

DEUXIÈME SEMESTRE

Semaine du 11 Janvier 2010

Premier rendez-vous à l'Université : réunion d'accueil et semaine pédagogique (date et lieu à confirmer)
Inscription administrative à l'Université.

Du lundi 18 Janvier 2010 au vendredi 1^{er} mai 2010
COURS (examens inclus)

VACANCES du 2^e Semestre

- Hiver : du dimanche 14 février au dimanche 21 février 2010
- Printemps : du dimanche 19 avril au dimanche 25 avril 2010

Du 25 mai au 29 mai 2010 : deuxième session d'examens pour le 1^{er} semestre
Du 31 mai au 05 juin 2010 : deuxième session d'examens pour le 2^e semestre
(Uniquement pour ceux qui ont échoué en session 1)

POUR ARRIVER À LYON ET À L'UNIVERSITÉ

L'Université Lumière Lyon 2 se répartit sur deux campus : le campus Berges du Rhône à Lyon, et le campus Porte des Alpes à Bron.

Plans des campus p. 38 à 43

Vos premiers rendez-vous ont lieu sur le campus Berges du Rhône

16 quai Claude Bernard - Lyon 7^e

DE L'AÉROPORT ST EXUPÉRY JUSQU'À LYON

- **La navette Satobus**

Elle fonctionne tous les jours de 5h à 23h et passe environ toutes les 20 minutes.

Le coût pour un aller simple est de 6€70 (tarif jeunes 12-24 ans) et 8€90 (+ de 24 ans).

Vous pouvez acheter vos billets directement auprès du conducteur du bus.

Informations, tarifs, itinéraires : www.satobus.com

- **Les taxis**

Le coût est d'environ 42€ (prix indicatif de jour et en semaine).

Le prix à payer est le prix affiché au compteur.

Un supplément peut être demandé pour les bagages encombrants.

Vous pouvez payer par carte bancaire si le logo CB est affiché dans le taxi.

DES GARES JUSQU'AU CAMPUS DES BERGES DU RHÔNE

- **À partir de la gare Part-Dieu**

Prendre le tramway T1, direction Montrochet, arrêt « Quai Claude Bernard »

- **À partir de la gare Perrache**

Prendre le tramway T1, direction IUT Feyssine, arrêt « Quai Claude Bernard »

Attention 2 tramways partent du même quai (T1 et T2)

POUR ALLER AU CAMPUS PORTE DES ALPES

- Prendre le tramway T2, direction St Priest Bel-Air jusqu'à « Parilly université » ou « Europe Université »

Informations, tarifs, itinéraires p. 30 et 31

À VOTRE ARRIVÉE

Vous devez dès votre arrivée vous présenter à la Division des relations internationales (DRI) de l'Université Lumière Lyon 2.

Campus Berges du Rhône

Accueil Division des relations internationales

Étudiants internationaux en études intégrées

16 quai Claude Bernard, 1^{er} étage, Lyon 7^e

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

L'équipe d'accueil de la DRI sera là pour vous guider dans vos premières démarches et vous aider dans l'accomplissement des formalités administratives.

Emmanuel Villemont

Bureau E157

Margaret Baillon

Claire Fragne

Bureau E160

Téléphone, fax, internet sont mis à votre disposition ainsi que tous types de renseignements indispensables à votre installation.

Un ascenseur est disponible pour vous faciliter l'accès avec vos bagages : s'adresser à l'accueil du 16 quai Claude Bernard.

Pendant votre séjour, vous trouverez un relais de la Division des relations internationales sur le campus Porte des Alpes (Bron), Maison de l'étudiant, 1^{er} étage, bureau 107.

Attention : si vous avez une chambre / studio réservé(e) en résidence universitaire, **vous devez d'abord venir à la Division des relations internationales** afin d'obtenir le contrat de location (prévoir d'arriver dans ce cas au moins 45 minutes avant la fermeture des résidences : 12h le matin, 16h l'après-midi).

Votre premier rendez-vous important à l'Université Lumière Lyon 2

RÉUNION D'ACCUEIL

La réunion d'accueil aura lieu jeudi 3 septembre 2009 (pour les arrivants au semestre 1) sur le campus Berges du Rhône (16 quai Claude Bernard – Lyon 7^e).

Réunion pour les arrivants au semestre 2 : vers le 11 janvier 2010 (date à confirmer).

À VOTRE ARRIVÉE

Au cours de cette réunion, les détails de votre inscription administrative et pédagogique à l'Université Lumière Lyon 2 et de l'obtention de la carte de séjour auprès de la préfecture seront mis au point.

Nous vous donnerons également un rendez-vous avec le responsable pédagogique du programme dont vous faites partie.

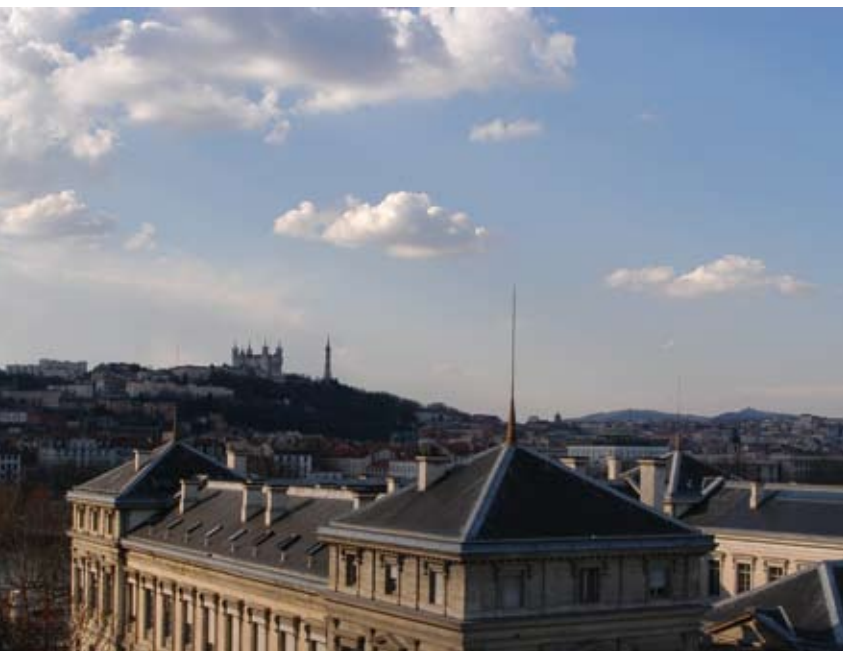
Votre présence à cette réunion est donc indispensable. En cas d'absence, il faut savoir que vos diverses formalités d'inscription seraient longues et plus difficiles.

RÉUNION D'INFORMATION

Cette réunion aura lieu entre le 4 et le 8 septembre 2009.

(Vous serez prévenu ultérieurement de la date et de l'endroit exact)

Au cours de cette réunion seront abordées les différentes démarches liées aux choix de vos cours, une explication du fonctionnement de l'Université, une présentation de la vie culturelle de Lyon, mais surtout c'est un moment privilégié pour poser toutes vos questions.



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET RENDEZ- VOUS PÉDAGOGIQUE

L'inscription à l'Université se fait en deux étapes :
l'inscription administrative et le rendez-vous pédagogique.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative permettra d'établir votre carte d'étudiant qui portera la mention « études intégrées ». Cette mention signifie simplement que, conformément aux accords interuniversitaires, les cours que vous suivrez à l'Université ne donneront pas lieu, à la fin de l'année, à la délivrance d'un diplôme français (sauf cas des doubles diplômes) et que vous êtes dispensé(e) du paiement des droits d'inscription à Lyon 2.

Pour l'inscription administrative à l'Université Lumière Lyon 2, vous devez apporter les documents suivants :

- Photocopie du passeport en cours de validité ou carte d'identité pour les européens.
- Un extrait d'acte de naissance mentionnant la filiation (nom de votre père et de votre mère), traduit en français (les actes en anglais, allemand, espagnol, portugais sont acceptés).
- Une attestation d'inscription dans votre université d'origine.

Voir sécurité sociale et responsabilité civile p. 17 à 19

- Pour les étudiants de l'Union Européenne, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (en remplacement de l'imprimé E 128) à demander à votre assurance d'origine pour un séjour d'études en France.
- Pour les étudiants hors Europe, adhésion à la sécurité sociale française obligatoire sauf pour le Québec : prévoir un paiement le jour de l'inscription d'environ 200€.
- Une attestation de Responsabilité Civile.

LE RENDEZ-VOUS PÉDAGOGIQUE

Le rendez-vous pédagogique a lieu avec l'enseignant responsable de l'accord avec votre Université ou son représentant.

Il permet de dresser la liste définitive des enseignements que vous suivrez à l'Université Lumière Lyon 2. Il vous donnera toutes les indications qui vous permettront de :

- choisir précisément les cours correspondant à votre projet d'études,
- et de composer votre emploi du temps.

Par ailleurs, un certain nombre de facultés et d'instituts se sont dotés de bureaux des relations internationales qui constituent les relais de la Division des relations internationales. Ils seront chargés de vous accueillir pour répondre à vos questions sur les choix de cours.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET RENDEZ- VOUS PÉDAGOGIQUE

Une fois votre liste de cours et vos horaires fixés, vous aurez à compléter le formulaire « contrat d'études / learning agreement » que vous ferez parvenir à votre université d'origine.

Trois semaines après la rentrée, vous remplirez et ferez signer par chacun de vos enseignants le document intitulé « contrat pédagogique étudiant / études intégrées », destiné à enregistrer vos choix d'enseignements à l'Université Lumière Lyon 2.

Il est impératif de rapporter ce document à la Division des relations internationales.

Tout changement de programme ultérieur devra être signalé à la Division des relations internationales.



LES ENSEIGNEMENTS À L'UNIVERSITÉ LYON 2

LE SYSTÈME LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD)

Depuis septembre 2003, les formations de l'Université Lumière Lyon 2 s'organisent autour de 3 niveaux : la Licence, le Master et le Doctorat.

Cette organisation dite LMD a pour objectif d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur européen et de faciliter ainsi la mobilité des étudiants et la reconnaissance de leurs diplômes.

En tant qu'étudiant dans le programme d'échange, vous pourrez choisir vos cours dans les différents parcours de Licence et Master 1 de Lyon 2.

LE SYSTÈME DE NOTATION, LE SYSTÈME ECTS (European Credit Transfer System)

Dans le cadre de la réforme LMD, l'Université Lumière Lyon 2 a adopté le système ECTS qui facilite la reconnaissance des notes obtenues lors de votre séjour d'études à l'étranger.

En règle générale, pour réussir un semestre, il vous faut accumuler 30 ECTS, ceux-ci seront ensuite validés dans votre université d'origine.

Pour les étudiants participant au programme d'échange, le contrat d'études ou « Learning agreement » comprend la liste des cours à suivre en accord avec l'établissement d'origine et d'accueil. Ils indiquent pour chaque cours le nombre de crédits ECTS qui seront attribués à l'étudiant s'il réussit ses examens.

Un relevé de notes sera communiqué aux universités d'origine après les examens. Il indique vos résultats, la liste des cours suivis, les crédits ECTS, le niveau et le volume horaire semestriel de chaque cours. Ce relevé permettra à votre université d'origine de mieux comprendre et reconnaître les notes obtenues lors de votre séjour à Lyon 2.

L'Université Lumière Lyon 2 attribue les crédits ECTS de la manière suivante :

- 1 cours de 21h (1h30 par semaine) : 5 crédits ECTS
 - 1 cours de 42h (3h par semaine) ou plus : 10 crédits ECTS
- sauf Suivi Linguistique et Méthodologique (5 crédits ECTS pour 42h de cours)

Pour valider les crédits ECTS, vous devez :

- vous inscrire dans le cours et le suivre régulièrement pendant tout le semestre ;
- passer les examens (contrôles continus et examens finaux) ;
- obtenir la note d'au moins 10 sur 20 (moyenne finale).

Voir localisation des cours à l'Université :

www.univ-lyon2.fr > International > Étudiant international > Scolarité

L'ORGANISATION DES COURS

Les cours à l'Université Lumière Lyon 2 sont organisés en semestres sous la forme suivante :

Licence 1 Septembre à Décembre S1 Janvier à Juin S2	Licence 2 Septembre à Décembre S3 Janvier à Juin S4
Licence 3 Septembre à Décembre S5 Janvier à Juin S6	Master 1 Septembre à Décembre S7 (ou S1 de Master1) Janvier à Juin S8 (ou S2 de Master 1)

S = semestre

Les cours diffèrent d'un semestre à l'autre et ne peuvent donc être choisis qu'un seul semestre. Vous veillerez donc à vérifier si les cours envisagés avant votre départ concernent bien votre période d'études à Lyon, en particulier si vous ne séjournez qu'un seul semestre.

Les semestres sont eux-mêmes organisés en Unités d'Enseignement (UE). Les étudiants dans le cadre des études intégrées ne sont pas soumis à l'obligation de suivre une Unité d'Enseignement complète pour valider les crédits. En contrepartie de cette souplesse, la cohérence pédagogique impose que vous suiviez de préférence les CM (Cours Magistraux) et les TD (Travaux Dirigés) qui composent un même enseignement.

Une journée de cours est divisée en créneaux horaires (C)

- C 1 : 8h - 9h45
- C 2 : 10h - 11h45
- C 3 : 12h - 13h45
- C 4 : 14h - 15h45
- C 5 : 16h - 17h45
- C 6 : 18h - 19h45
- C 7 : 20h - 21h45

INTÉGRATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

Lyon 2 propose différents services pour l'intégration de chacun et spécifiquement celle des étudiants internationaux, au niveau linguistique, méthodologique et socioculturel. L'intérêt de la mobilité internationale réside aussi dans les rencontres et les échanges.

ALTER EGO

L'alter ego c'est l'inséparable, c'est l'autre moi (dixit Le Petit Robert, 1973)

Alter Ego est le programme d'accueil de la Division des relations internationales. Tout au long de l'année nous vous offrons des occasions informelles de rencontres entre étudiants internationaux et étudiants français, vous aurez aussi la possibilité de participer à des activités vous permettant de découvrir la culture française et la région lyonnaise.

Nous vous proposerons :

- l'aide d'un étudiant français qui va vous parrainer lors de votre installation en France,
- des excursions à la journée pour découvrir ensemble différentes villes de la région,
- des activités culinaires pour découvrir la gastronomie française et nous faire partager la vôtre,
- des binômes avec des français pour partager votre culture et mieux nous connaître,
- des participations aux ateliers de conversation du Pôle Langues de l'Université,
- des offres et des conseils pour profiter pleinement de votre séjour à Lyon,
- des échanges privilégiés avec des associations lyonnaises s'occupant de la vie internationale de Lyon.

... et bien d'autres choses que vous serez amenés à découvrir durant votre séjour à Lyon.

Avant même votre arrivée en France, nous sommes là pour répondre à vos questions par e-mail. Puis, dès votre arrivée en France, nous sommes là pour vous aider dans les différentes démarches liées à la vie universitaire, la vie quotidienne et la vie culturelle à Lyon. Nous sommes à votre écoute tout au long de votre séjour. N'hésitez pas, franchissez notre porte, nous avons peut-être la solution !

Alter Ego

Téléphone : 33 (0) 4 78 69 73 18

alter-ego@univ-lyon2.fr

16 quai Claude Bernard - 1^{er} étage

Bureau E160

INTÉGRATION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE

COURS DE SOUTIEN LINGUISTIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE (SLM)

Organisé gratuitement par le Centre International d'Études Françaises (CIEF) de Lyon et d'un volume horaire global de 42h (5 crédits ECTS), il est accessible aux étudiants arrivant dans le cadre des accords d'échange. Un test de placement aura lieu dans les jours suivant la réunion d'accueil. Il permettra de constituer les groupes et les horaires des cours.

Présentation du cours SLM

<http://cief.univ-lyon2.fr/spip.php?article30>

Renseignements auprès de la DRI ou du CIEF.

Responsable : Jean-Pierre Bonnivard

jean-pierre.bonnivard@univ-lyon2.fr

STAGE PRUNE

Début septembre, le CIEF propose un stage intensif de langue française avant le début des cours (du 1^{er} au 11 Septembre 2009). D'une durée de deux semaines, ce stage permet d'effectuer une bonne révision des bases linguistiques qui seront très vite nécessaires, ainsi qu'une première rencontre avec d'autres étudiants internationaux. Une bonne façon de commencer l'année !

Les frais de participation sont de 250€ par personne.

Présentation du stage PRUNE

<http://cief.univ-lyon2.fr/spip.php?article442>



VISA ET CARTE DE SÉJOUR

OBTENIR LE VISA

Avant votre départ, si vous n'êtes pas issu(e) d'un pays de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), vous devez obtenir un visa-long-séjour pour études. Pour cela, il faut vous adresser au Consulat de France de votre lieu de résidence et vous munir de la lettre d'acceptation de l'université et d'un justificatif de ressources.

Ce visa « D » - étudiant - « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivants l'arrivée », qui permet de séjourner en France pour une durée supérieure à trois mois, est obligatoire. Vous ne pourrez pas régulariser votre situation une fois en France.

Attention, pour les ressortissants des pays suivants : Chine, Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Vietnam, Mexique, Cameroun, Turquie, Corée du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Colombie, Brésil, Madagascar, Gabon, Guinée, Syrie, Russie, Argentine, République Tchèque, Bénin, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Liban, Mali, Ile Maurice, Taïwan, Vietnam et Inde, pour obtenir le visa long séjour pour études, il faudra vous connecter au site internet du Centre pour les Études en France (C.E.F.) de votre pays dont l'adresse est la suivante :

www.nomdupays.campusfrance.org

OBTENIR LA CARTE DE SEJOUR

(disposition et procédure en cours de modifications, voir document ci-joint)

À votre arrivée, vous êtes invités à la réunion de rentrée de la Division des relations internationales.

Attention : ne vous présentez pas directement à la préfecture pour déposer votre dossier.

La Division des relations internationales vous donnera un rendez-vous pour constituer le dossier de demande de votre carte de séjour. **Il sera impératif de respecter ce rendez-vous.**

La préfecture adresse ensuite aux étudiants un « récépissé officiel de dépôt » dans les quinze jours par courrier postal.

Puis, après environ trois semaines, vous pourrez aller chercher votre carte de séjour à la préfecture.

En vue du rendez-vous organisé par la DRI, voici les documents « originaux » nécessaires que vous devrez présenter (vous devez aussi apporter une photocopie de chaque document pour le dossier).

VISA ET CARTE DE SÉJOUR

DOCUMENTS À RÉUNIR AVANT DE QUITTER VOTRE PAYS :

- ☐ *Passeport* en cours de validité et contenant le visa D de long séjour « étudiant » (copie obligatoire des pages identité / validité du passeport / visa, numéro du passeport et tampon d'arrivée en France).

La validité du titre de séjour ne pourra en aucun cas excéder la durée de validité du passeport.

- ☐ *Extrait d'acte de naissance* mentionnant la filiation (c'est-à-dire les noms des père et mère) et accompagné d'une traduction certifiée conforme sauf pour les extraits rédigés en Anglais, Espagnol, Allemand et Portugais. + *Acte de mariage* le cas échéant
- ☐ *Trois photographies d'identité* aux normes officielles (ne pas découper individuellement) (33x43 mm) sur fond blanc, non scannées, RÉCENTES, TÊTE NUE et de FACE, sans lunettes sauf si lunettes de vues obligatoires.
ATTENTION : les photos découpées et ne correspondant pas au format 33x43 mm seront refusées.

APRÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE :

- ☐ *Certificat d'hébergement*
Si vous habitez en cité universitaire, l'attestation d'hébergement est à demander au secrétariat de votre résidence.
Si vous habitez dans un appartement loué ou dans une famille, une attestation de votre régisseur, ou une lettre de votre propriétaire accompagnée d'une facture d'électricité de moins de 3 mois (l'original est obligatoire et vous sera restitué ; une photocopie ne sera pas admise).
- ☐ *Certificat de scolarité* de l'Université Lumière Lyon 2 délivré par le centre d'inscription.
- ☐ *Un timbre fiscal* (spécial OMI de 55€) disponible dans les bureaux de tabac ou les trésoreries.
- ☐ *Une enveloppe* lettre « Max » suivi 50g libellée à votre nom et adresse complète pour l'envoi du récépissé à votre adresse (disponible dans les bureaux de Poste ou maisons de la Presse...).
- ☐ *Le formulaire concernant le contrôle médical* qui sera remis le jour de la réunion et qui sera à compléter et à signer par les étudiants en première demande. Ils seront ensuite convoqués par courrier par l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) en vue du contrôle médical réglementaire.

Toutes ces pièces constitueront le dossier qui sera transmis par la DRI à la préfecture.

En vue de cette visite médicale, n'hésitez pas à apporter votre dossier médical (carnet de vaccination, vos radiographies éventuelles...).

VOTRE SANTÉ ET VOS ASSURANCES

LA SÉCURITÉ SOCIALE (couverture maladie française)

1. Étudiants en provenance des pays de l'Union Européenne (ainsi que les étudiants en provenance du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse), vous devez vous munir de la carte européenne d'assurance maladie (en remplacement de l'imprimé « E 128 ») délivrée par les services de protection sociale de votre pays d'origine et d'une photocopie de cet imprimé.

Si vous ne pouvez produire la carte européenne ou l'imprimé « E 128 », vous devez fournir une attestation d'assurance maladie privée vous couvrant durant toute l'année universitaire et ne comportant pas de restriction.

Les étudiants résidents d'un des pays de l'Espace Economique Européen (EEE) qui ne sont pas de nationalité de l'EEE doivent s'affilier au régime étudiant français.

2. Étudiants ressortissants d'États hors de l'Union Européenne : vous devez être affilié(e) au régime français de sécurité sociale. En aucun cas, vous ne pouvez en être exonéré(e), même si vous êtes déjà affilié(e) à un régime public étranger ou à une assurance privée française ou étrangère.

Les étudiants ressortissants du Québec sont exonérés de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante française sur présentation de l'imprimé conventionnel n° SE401Q106.

Où et quand adhérer à la sécurité sociale française ?

Le jour de votre inscription à l'Université Lumière Lyon 2, vous devrez régler la somme de 200€ environ (prix indicatif pour 2008-2009).

LA MUTUELLE

La cotisation à une mutuelle permet de compléter le montant remboursé par la sécurité sociale pour vos frais de maladie ou d'accident. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour prévenir les frais imprévus. Il existe des différences de prix suivant votre âge, si vous êtes boursier et suivant la formule de mutuelle que vous choisissez de prendre.

Où et quand souscrire à une mutuelle ?

Vous pouvez vous renseigner auprès des mutuelles de votre pays ou si vous le désirez, souscrire à une mutuelle étudiante à votre arrivée auprès de la SMERRA ou de la LMDE.

La santé à Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2, la ville de Lyon et l'Université de Lyon mettent à votre disposition, sur chaque campus et dans la ville, infirmeries, points écoute, centres de soins spécialisés...

VOTRE SANTÉ ET VOS ASSURANCES

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Campus Porte des Alpes

Bâtiment L

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h / 13h à 17h (16h30 le vendredi)

Point santé et infirmerie

Campus Berges du Rhône

86 rue Pasteur

Rez-de-chaussée

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Sur rendez-vous pour les visites médicales des étudiants, et sans rendez-vous pour les soins urgents aux étudiants et aux personnels...

CONSULTER UN MÉDECIN

Si vous avez besoin de consulter un médecin généraliste, un dentiste, ou un médecin spécialiste, vous pouvez demander des coordonnées au point santé de l'Université Lumière Lyon 2 ou auprès d'un pharmacien.

Il existe plusieurs types de professionnels de la santé et plusieurs coûts pour une consultation :

- *les médecins conventionnés* : 22€ la consultation, la sécurité sociale rembourse 70% (soit 15€40) et la mutuelle rembourse le reste et 1€ reste à la charge du patient.
- *les médecins conventionnés avec dépassement d'honoraires* : la consultation coûte plus de 22€ mais la sécurité sociale rembourse 70% de 22€ (soit 15€40), le reste est remboursé selon les conditions de votre mutuelle et 1€ reste à la charge du patient.
- *les médecins non conventionnés* : la sécurité sociale ne rembourse rien.

SE FAIRE REMBOURSER

Les étapes à suivre :

- payer la consultation ;
- envoyer la feuille de soin à votre centre de paiement étudiant* ;
- vous recevrez chez vous une feuille de décompte de soin ;
- envoyer cette feuille de décompte à votre mutuelle.

Si votre centre de paiement est le même organisme que votre mutuelle, vous envoyez votre feuille de soin directement à votre mutuelle.

*** Pour les étudiants européens :**

Pour le premier remboursement, vous devrez vous rendre au centre de sécurité sociale avec la feuille de maladie, les factures de la pharmacie et votre carte européenne ou formulaire E128.

VOTRE SANTÉ ET VOS ASSURANCES

12, rue d'Aubigny - Lyon 3^e

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Service des relations internationales

Par la suite, vous pourrez envoyer vos feuilles de soins par courrier à l'adresse ci-dessus.

L'ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION

Cette assurance est obligatoire pour tout logement (résidence, appartement privé). Elle permet d'être assuré en cas de vol, d'incendie, de dégâts des eaux...

Où et quand souscrire une assurance habitation ? Dès que vous avez trouvé votre logement à Lyon. Vous pouvez la souscrire auprès de la SMERRA, de la LMDE ou d'une banque proposant cette assurance en complément d'un compte courant.

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il s'agit d'une assurance obligatoire qui couvre les dommages aux tiers causés par votre faute, par imprudence ou par négligence ou causés par les objets que vous possédez, que vous avez empruntés ou loués. Elle est indispensable pour participer au programme culturel d'Alter Ego.

Où et quand souscrire à une responsabilité civile ? Vous devez souscrire à une responsabilité civile vie étudiante et vie quotidienne avant votre inscription à l'Université Lumière Lyon 2 auprès de la LMDE, de la SMERRA ou d'une banque proposant cette assurance en complément d'un compte courant. Elle coûte environ 30€ par an (vie étudiante + vie quotidienne). Attention, certaines assurances habitation ou mutuelles étudiantes comprennent aussi une responsabilité civile, à vous de vous renseigner.

ADRESSES UTILES SANTÉ ET ASSURANCES

CPAM de Lyon

(Centre de Paiement d'Assurance Maladie)

12 rue d'Aubigny - Lyon 3^e

www.lyon.ameli.fr > assuré > votre caisse

Accueil du public : du lundi au mercredi de 8h à 17h, le jeudi de 8h à 17h30 et le vendredi de 8h à 16h30

Accueil téléphonique 3646 (Prix d'un appel local depuis une ligne fixe)

LMDE (La Mutuelle Des Étudiants)

19 rue de Marseille - Lyon 7^e

www.lmde.com

Accueil du public : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h pendant les mois de septembre et octobre

Accueil téléphonique : 3260 dites « LMDE » (0.15€ TTC/mn)

SMERRA (Société Mutualiste des Étudiants de la Région Rhône-Alpes)

38 rue Chevreul - Lyon 7^e

www.smerra.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique : 33 (0) 4 72 76 70 70

LCL (Le Crédit Lyonnais)

Agence centrale LCL (métro A/ Cordeliers)

18 Rue de la République - LYON 2^e

Accueil du public : du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi, réouverture à 14h30 jusqu'à 18h ouvert le samedi de 8h30 à 12h30

Accueil téléphonique : 33 (0) 4 78 92 22 76

VOUS LOGER

Il est **OBLIGATOIRE** de communiquer votre adresse en France aux services de la Division des relations internationales.

Et tout changement d'adresse en cours d'année devra nous être signifié impérativement.

L'HÉBERGEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Le CROUS, organisme qui gère les résidences universitaires publiques, attribue à l'Université Lumière Lyon 2 environ 150 chambres ou studios pour les étudiants participant aux programmes internationaux de l'Université.

Un logement peut donc être retenu pour vous, dans la limite des places disponibles, **et sous réserve d'en avoir fait la demande expresse, par écrit, auprès d'Emmanuel Villemont** à la Division des relations internationales.

Formulaire de demande de logement en résidence universitaire à télécharger

www.univ-lyon2.fr > **international** > **étudiant international** > **étudiant en échange** > **candidater**

Il faut cependant savoir que les résidences universitaires sont de construction ancienne. Elles offrent peu de confort. L'équipement de la chambre est sommaire. Les douches sont communes. Il y a 1 coin cuisine par étage. Si vous souhaitez un logement confortable, il vous est conseillé de choisir un hébergement dans le marché immobilier privé.

Chambre traditionnelle : le loyer peut aller de 141€ à 157€. La chambre est meublée avec un coin lavabo. Les draps et les couvertures sont fournis.

Studio : le loyer peut aller de 219€ à 290€. Le studio est meublé avec douche et toilettes privés et kitchenette équipée (plaque de cuisson, frigo). Les draps, les couvertures et la vaisselle ne sont pas fournis.

La caution peut aller de 150€ à 250€.

Les frais de dossier sont de 10€. **Frais d'électricité** à payer en plus.

Des accès internet sont généralement accessibles soit dans les chambres (wifi ou ligne téléphonique) soit dans les salles informatiques.

Les demandes pour un semestre ne peuvent pas toujours être satisfaites.

VOUS LOGER

Attention : si vous avez une chambre / studio en Résidence Universitaire réservé(e), **vous devez d'abord venir à la Division des relations internationales**, 16 quai Claude Bernard, Lyon 7^e, afin d'obtenir le contrat de location (prévoir d'arriver dans ce cas au moins 45 minutes avant la fermeture des résidences : 12h le matin, 16h l'après-midi)

Si vous ne bénéficiez pas d'une chambre ou d'un studio du CROUS, la Division des relations internationales s'efforcera de vous aider à trouver un logement dans le secteur privé.

L'HÉBERGEMENT DANS LE MARCHÉ IMMOBILIER PRIVÉ

Il est possible de trouver un logement directement auprès d'un particulier (petites annonces), d'un organisme spécialisé ou de recourir aux services d'un professionnel de l'immobilier (agence immobilière ou régie) qui joue le rôle d'intermédiaire (des frais sont à prévoir). Ne payez jamais avant d'avoir visité.

Quels sont les différents types de logement ?

- Logement individuel : appartement pour une personne loué auprès d'un particulier ou d'une régie. Il existe aussi des logements meublés, très pratiques pour les étudiants internationaux mais le loyer est plus élevé.
- Chambre chez l'habitant : il faut bien se mettre d'accord sur les droits et les devoirs réciproques avec le propriétaire occupant. Certains propriétaires proposent une formule avec petit-déjeuner, voire avec repas du soir.
- Colocation : appartement partagé par plusieurs personnes.
- Résidence privée : chambre ou studio dans une résidence avec service intégré.

Quel est le loyer ?

Le loyer varie sensiblement selon l'emplacement, la surface, l'état de l'appartement, l'équipement, les charges locatives, les honoraires de l'intermédiaire (agence immobilière ou "régie" d'immeubles).

- Charge locative : participation aux frais d'entretien de l'immeuble.
- Chauffage individuel : vous prenez un abonnement pour votre compteur auprès de Gaz de France (GDF - <http://www.gdf.fr>) et Électricité de France (EDF - <http://www.edf.fr>), abonnement que vous résiliez avant de partir.
- Chauffage collectif : dans ce cas, la somme que vous aurez à régler chaque mois vous sera indiquée en même temps que le montant du loyer.

VOUS LOGGER

COMMENT TROUVER UN LOGEMENT ?

Il est conseillé de venir le plus tôt possible pour pouvoir trouver un logement sereinement. Pour ceux qui le peuvent, un petit séjour de repérage en juin peut être bénéfique. Vous trouverez des annonces dans la presse locale, sur les sites internet, dans différents points de diffusion et aussi une aide précieuse vous sera fournie au bureau de la Division des relations internationales de Lyon 2 avec du personnel disponible pour vous conseiller, des téléphones, des cartes de Lyon et des postes internet mis à disposition.

Les organismes et les sites de recherche de logement p. 26

Avant d'effectuer vos démarches, nous vous conseillons fortement de consulter le site internet du CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes).

Fiche logement :

www.cllaj-rhone-alpes.com/info.html et rubrique boîte à outils (guides)

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ?

Pendant la recherche :

- Sélectionner les petites annonces qui vous intéressent (internet, journaux...) selon l'emplacement, le loyer, la disponibilité, le type de logement...
- Téléphoner afin de vérifier si l'offre sélectionnée est toujours valable ou si d'autres logements de même type sont disponibles.
- Demander les détails du logement qui ne sont pas présentés dans l'annonce : le coût des charges, le mode de chauffage (collectif, individuel, au gaz, électrique)...
- Depuis l'étranger : demander s'il est possible de consulter des photos du logement (sur internet, par email...).
- Convenir d'une date pour la visite du logement (attention si vous avez un empêchement le jour de la visite, il est souhaitable de prévenir le propriétaire rapidement).
- Préparer les pièces à fournir avant de visiter le logement afin de pouvoir rapidement déposer sa candidature si le logement correspond à la recherche.
- Rappeler pour connaître la réponse.

Pièces à fournir généralement :

- pièce d'identité ;
 - relevé d'identité bancaire ;
 - justificatif des revenus des parents.
-

VOUS LOGER

Attention : Vous ne devez jamais payer pour un logement avant la signature du contrat de location. De nombreuses agences vendent des listes d'annonces en vous promettant de vous trouver un appartement très rapidement... Il ne faut pas accepter.

Quand vous avez trouvé :

- faire l'état des lieux d'entrée ;
- faire le nécessaire pour ouvrir le gaz, l'électricité, l'eau ;
- faire le nécessaire si vous souhaitez prendre une ligne de téléphone ou internet ;
- communiquer votre adresse à la DRI ;
- payer votre loyer tous les mois ;
- faire le dossier pour toucher l'aide au logement.

GDF (gaz) : 0 810 60 20 20 (N° Azur)

EDF (électricité) : 0 810 333 069 (N° Azur)

Veolia (eau) : 0 810 000 777 (prix d'un appel local)

France télécom (téléphone) : 1014 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Quand vous partez :

- écrire une lettre en recommandé à votre propriétaire au moins 1 mois à l'avance pour le prévenir de votre départ ;
- faire le nécessaire pour fermer le gaz, l'électricité, l'eau ;
- faire le nécessaire pour couper votre ligne de téléphone ou internet ;
- faire l'état des lieux de sortie ;
- si tout est en ordre, récupérer votre caution ;
- payer votre taxe d'habitation.



VOUS LOGER

LE VOCABULAIRE DU LOGEMENT

Garant

Il est très souvent exigé que vous ayez un garant qui se porte caution pour vous au cas où vous auriez un petit problème pour régler votre loyer à temps. Le garant doit être résident de l'Union Européenne et doit pouvoir justifier de revenus mensuels au minimum égaux à trois fois le montant du loyer. C'est l'obstacle le plus important dans la recherche de logement pour les étudiants internationaux car certains propriétaires exigent que le garant soit français pour faciliter les différentes démarches. Certains propriétaires demandent des mois de loyer en avance en cas d'absence de garant. La colocation peut permettre d'éviter ce problème.

Caution

La caution est un dépôt de garantie, c'est une somme mise de côté correspondant au moins à un mois de loyer à titre de provision en cas de non-paiement ou de détérioration des locaux par le locataire.

État des lieux

C'est un document signé par le propriétaire et le locataire où est décrit l'état pièce par pièce de l'appartement au moment de l'emménagement du locataire. On parle aussi d'état des lieux d'entrée. Il est important de tout noter clairement (l'état des sols, du plafond, l'humidité, la boîte aux lettres, le chauffage, les robinets, les équipements...). Si un défaut est constaté après l'état des lieux, signalez-le au bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quelques jours qui suivent l'entrée dans le logement (dans un délai de 21 jours). L'état des lieux de sortie est la vérification en présence du propriétaire et du locataire de l'existence ou non de dégâts causés dans l'appartement. S'il y a des dégâts, le propriétaire se sert de la caution pour rembourser le montant des réparations, si aucun dégât n'est signalé la caution est restituée au locataire.

Conservez précieusement ce document pendant toute la durée de la location.

Bail

Un bail est un contrat de location établi par le propriétaire et le locataire décrivant le logement et les droits et obligations de chacun. On vous demandera de faire l'état des lieux à la signature du bail et de fournir une attestation d'assurance habitation.

VOUS LOGER

Taxe d'habitation

La location d'un logement indépendant est assujettie à une taxe d'habitation qui se calcule en fonction du montant du loyer et des revenus de l'étudiant ; elle est réglée l'année qui suit la location du logement que vous occupez au 1^{er} janvier. Vous recevrez après votre départ de France, un courrier vous demandant de régler cette taxe.

En règle générale, le montant de la taxe d'habitation correspond à environ un mois de loyer, selon le quartier et le nombre d'occupants.

Aide au logement

Quelle que soit la nature du logement, il est possible pour les étudiants étrangers d'obtenir une aide au logement par l'intermédiaire d'un organisme d'État : la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Il existe deux sortes d'aides non cumulables :

- l'aide personnalisée au logement (APL),
- et l'allocation logement à caractère social (ALS).

Elles varient en fonction du loyer, du revenu du locataire et de ses charges de famille, de la nature du logement et du lieu d'habitation. **Le bail et la quittance de loyer doivent impérativement être au nom de l'étudiant.** En fonction du loyer, l'aide peut aller jusqu'à 190€ par mois. Elle est versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location.

Le dossier sera à constituer après votre arrivée, une fois que vous aurez signé votre bail de location. La demande se fait en ligne sur le site internet de la CAF : www.lyon.caf.fr

Comment vous sera-t-elle versée ?

Cette aide au logement est attribuée par l'État par l'intermédiaire de la CAF.

- Si vous êtes logé(e) en chambre ou studio universitaire du CROUS, l'aide sera versée directement au gestionnaire de la résidence et vous ne payerez que la différence.
- Si vous habitez dans un logement privé, vous pouvez demander le versement soit directement au propriétaire du logement, soit sur votre compte. Dans ce cas, il est obligatoire d'ouvrir un compte bancaire en France.

ATTENTION : si vous n'êtes pas issu(e) d'un pays de l'Union Européenne, pour obtenir l'aide au logement il vous faudra être détenteur de la carte de séjour, la simple mention « dispense de carte de séjour » sur le passeport ne sera pas acceptée par la CAF pour attribuer l'aide au logement. Certains d'entre vous peuvent avoir un visa pour un séjour de moins de six mois qui ne donne pas droit à un titre de séjour « mention étudiant » et ne permet pas de bénéficier d'une aide au logement.

ADRESSES UTILES LOGEMENT

ORGANISMES PROPOSANT DES ANNONCES LOGEMENT :

CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Lyon

59 rue de la Madeleine - Lyon 7^e

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h

33 (0)4 72 80 13 26

Mail : logville@crous-lyon.fr

www.crous-lyon.fr > se loger > logements en ville chez les particuliers

CRIJ (Centre Régional d'Information pour la Jeunesse)

10 quai Jean Moulin - Lyon 1^{er}

33 (0)4 72 77 00 66

www.j-net.org > Les offres de logement du CRIJ – Lyon

ESPACE MULTISERVICES ÉTUDIANT

Ouvert durant tout le mois de septembre du lundi au vendredi de 10h à 17h

Cafétéria du CROUS à la Madeleine

59 rue de la madeleine - Lyon 7^e

33 (0)4 37 37 26 70

CLLJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes)

3 rue de l'Abbé Rozier (place du Forez) - Lyon 1^{er}

Mail : cllaj.lyon@aliceadsl.fr

www.cllaj-rhone-alpes.com/logement-jeunes.html

ORGANISMES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS (BAILLEURS) :

OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) du Rhône

Agence Lyon Rive Gauche

179 rue de Créqui - Lyon 3^e

Téléphone : 33 (0)4 78 95 51 52

Télécopie : 33 (0)4 78 95 28 95

www.opacdurhone.fr > espace locataire, vous cherchez un logement à louer

ADOMA Rhône-Alpes

www.adoma.fr > vous recherchez un logement ?

www.adoma.fr/IMG/pdf/dossier_demande_logement_20080221.pdf

AGENCES AVEC ADHÉSION PAYANTE OU FRAIS D'AGENCE :

OSE Lyon • Les quais

78 rue de Marseille - Lyon 7^e

www.leclubetudiant.com > logement

ADELE (Association pour le Développement Économique du Logement Étudiant) Lyon

Liste de toutes les résidences universitaires privées et dossier de candidature

www.adele.org

ADRESSES UTILES LOGEMENT

QUELQUES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PRIVÉES :

CLIP

Les Estudines Saxe-Gambetta

34 grande rue de la Guillotière - Lyon 7^e

33 (0)4 72 71 91 92

www.estudines.com/residence-logement-etudiant-lyon-7-21.html

CLIP I

Les Estudines

Guylaine RIBE

4 rue Moncey - Lyon 3^e

33 (0)4 78 60 92 38

www.estudines.com/residence-logement-etudiant-lyon-7-37.html

CLIP II

Les Estudines

Guylaine RIBE

79 cours de la Liberté - Lyon 3^e

33 (0)4 78 60 92 38

www.estudines.com/residence-logement-etudiant-lyon-7-9.html

RÉSIDENCE LA GUILLOTIÈRE (attention, travaux prévus en 2008-2009) :

14 rue du Dr Crestin - Lyon 7^e

Téléphones : 33 (0)4 78 69 39 27 / 33 (0)4 78 69 33 48 / 33 (0)6 03 85 10 73

Mail : lyon@fac-habitat.com

www.fac-habitat.com/laguillotiere.html

www.fac-habitat.com/pdf/lyon2009web.pdf

SITE WEB DE PETITES ANNONCES DE COLOCATION :

<http://etu.univ-lyon2.fr> > bazar

www.lyoncampus.org

www.colocation.fr (attention, avec un seul L)

www.e-cologis.com

www.mapiaule.com

www.easycoloc.fr

La consultation des offres de colocation sur ces sites exige parfois un petit droit d'accès payant.

JOURNAUX ET PETITES ANNONCES LOGEMENT :

Le Progrès ; Quotidien régional d'information :

www.leprogres.fr

Paru-Vendu ; Hebdomadaire gratuit de petites annonces :

www.paruvendu.fr

ADRESSES UTILES LOGEMENT

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE (LIMITÉ À QUELQUES JOURS OU UNE SEMAINE) :

Nous vous conseillons de réserver par mesure de précaution un logement temporaire sur Lyon pour les premiers jours de votre séjour, quitte à annuler par la suite cette réservation.

Auberge de Jeunesse ; FUAJ Lyon

43/45 montée du Chemin-Neuf - Lyon 5^e

33 (0)4 78 15 05 50

www.fuaj.net/homepage/Lyon/index.html, www.fuaj.org/Lyon

www.hihostels.com/web/index.fr.htm?linkid=980024

Centre International de Séjour de Lyon

103 boulevard des États-Unis - Lyon 8^e

33 (0)4 37 90 42 42

www.cis-lyon.com/fr/

Chambres d'hôtes à Lyon

www.chambreslyon.com

Hôtels : www.pagesjaunes.fr

Dans champs « activité », taper Hôtels, dans champs « localité », taper Lyon

AIDE JURIDIQUE LOGEMENT :

En cas de litiges ou pour connaître vos droits (aide juridique)

Association départementale d'information sur le logement (ADIL)

9 rue Vauban - Lyon 6^e

33 (0)4 78 52 84 84

www.adil.org/69/



VIE QUOTIDIENNE

LA CARTE ÉTUDIANTE

La carte étudiante sera une précieuse alliée durant votre séjour en France que ce soit au sein de l'Université Lumière Lyon 2 ou ailleurs.

• Au sein de l'Université Lyon 2 :

Cette carte, appelée carte CUMUL, est tout d'abord le moyen de vous identifier avec votre photo et votre numéro d'étudiant. Elle vous permettra aussi d'accéder aux salles informatiques et à internet ainsi que d'emprunter des livres dans les différentes bibliothèques universitaires de Lyon 2. Elle a aussi une fonction de porte-monnaie électronique qui vous permettra de payer dans les cafétérias et dans les restaurants universitaires ou pour faire des photocopies à la bibliothèque ou des impressions dans les salles informatiques.

• Hors de Lyon 2 :

1 journal quotidien national, par exemple « Le Monde » : 1,30€

1 place de cinéma : entre 6 et 9€

1 place de théâtre : entre 7 et 12€

Grâce à votre carte étudiante, vous pourrez obtenir de nombreux tarifs réduits ou tarifs étudiants dans différents lieux culturels. Alors, quand vous allez au cinéma, au musée, au concert ou au théâtre, n'oubliez pas de glisser votre carte étudiante dans votre poche. Les transports en communs proposent aussi des tarifs étudiants.

RESTAURATION

1 repas complet au restaurant universitaire : 2€85

1 repas à la cafétéria universitaire : de 2€70 à 3€50

1 sandwich à la cafétéria universitaire : de 1€30 à 2€20

1 sandwich dans un café : de 2€50 à 4€

1 café : 1€30

1 croissant : 0€75

1 baguette : 0€80

1 kilo de fruits (pommes) : de 1€20 à 2€

Un paquet de pâtes : 1€

Sucre : 1€40/kilo

Viandes et poissons : de 6 à 20€/kg

Œufs : 2€ la douzaine

Pommes de terre : 1€/kg

Fromages : de 10 à 25€/kilo

Un repas au restaurant le soir : à partir de 15€

Durant votre séjour vous allez bien entendu découvrir la gastronomie lyonnaise, mais des façons plus économiques existent pour manger à votre faim chaque jour sans vous ruiner. Vous pouvez tout d'abord manger dans les différentes cafétérias ou les restaurants universitaires qui se trouvent à Lyon. Si vous avez l'âme d'un cuisinier, vous trouverez dans Lyon de nombreux marchés, épiceries et supermarchés.

SE DÉPLACER

TRANSPORTS EN COMMUN LYONNAIS

www.tcl.fr

TCL : métro, tramway, trolley et bus

De nombreuses offres de tickets ou d'abonnements sont disponibles pour se déplacer à Lyon.
Au début il vous faudra acheter des tickets que vous pouvez trouver :

- en agence TCL ;
- au distributeur de tickets aux arrêts de métro et tramway (monnaie et carte bancaire acceptées) ;
- auprès des chauffeurs de bus ;
- dans certains bureaux de tabac (enseigne TCL signalée).

Le ticket ou l'abonnement doit être validé à chaque montée dans un véhicule.

Le ticket « pour tous » ou « tarif réduit » est valable pendant 1 heure.

Vous pouvez prendre le métro, le tramway, le bus dans un même trajet, cependant l'aller-retour est interdit avec un même ticket.

Le coût : 1€60 le ticket « pour tous » ou 11€50 les 10 tickets à « tarif réduit ».

Il existe plusieurs types de tickets « liberté » (2 heures, 1 jour, 1 soirée)

Vous pouvez prendre le métro, le tramway, le bus dans un même trajet et l'aller-retour est autorisé.

Le coût : ticket 2 heures 2€30, ticket 1 jour 4€50, ticket 1 soirée 2€30

L'abonnement "campus" sera le plus avantageux pour vous pour la durée de votre séjour.

Il se présente sous forme de « carte Técély. »

L'abonnement "campus" est valable 1 mois pour tous les déplacements que vous souhaitez.

Le coût : 24€30 par mois pour tous les étudiants

Pour obtenir l'abonnement, il faut vous rendre en agence TCL.

Pièces à fournir pour abonnement :

- carte étudiante* ;
- justificatif de domicile ;
- pièce d'identité ;
- photo d'identité ;
- 5€ pour réaliser la carte Técély.

*Venez retirer au bureau de la Division des relations internationales une attestation de scolarité en attendant d'obtenir votre carte d'étudiant.

SE DÉPLACER

Horaires d'ouverture des agences TCL

Agences TCL	Lundi à vendredi	Samedi	Vacances scolaires
Bellecour (Métro ligne A)	7h30 à 18h30	9h à 12h 13h30 à 17h	9h à 12h 13h45 à 17h
Croix Rousse (18, place de la Croix-Rousse)			
Gorge de Loup (Métro ligne D)			
Grange Blanche (Métro ligne D)			
Laurent Bonnevey (Gare routière de Bonnevey)			
Perrache (Gare routière de Perrache)			
Part Dieu (11 bd Vivier Merle)			
Hôtel de Ville (5 rue de la République Lyon)	10h à 12h30 14h à 17h		10h à 12h 13h45 à 17h
Vieux Lyon (Métro ligne D)			

Les agences TCL sont fermées les dimanches et les jours fériés.



SE DÉPLACER

VÉLO'V

Les Vélo'v sont des vélos mis à disposition partout à Lyon pour faciliter les déplacements. Vous prenez un Vélo'v à un endroit et vous le déposez à votre arrivée. Ce moyen de locomotion est pratique, simple, économique et écologique.

Avec votre carte Técély, vous pouvez activer la fonction Vélo'v en téléchargeant le formulaire sur le site suivant : **www.velov.grandlyon.com**

Le coût :

Les 30 premières minutes sont gratuites.

De 30 min à 1h : 0,75€

Par demi heure suivante : 1,50€

Frais d'abonnement : 15€

Vous recevrez ensuite sous 10 jours un courrier confirmant l'accès aux bornes Vélo'v grâce à votre carte Técély.

LIGNES DE NUIT

Les métros et les tramways circulent environ de 5h30 du matin à minuit.

Pour rentrer en toute tranquillité le soir il existe des lignes de bus « pleine lune » qui sont mises en place de septembre à juin. Elles effectuent 4 départs par soir le jeudi, vendredi et samedi à 1h, 2h, 3h et 4h, y compris les jours fériés.

Plan et horaire lignes pleine lune :

http://www.tcl.fr/index.asp?page=pleine_lune

SNCF

La SNCF est la Société Nationale des Chemins de Fer français, c'est-à-dire les trains. Pour voyager partout en France avec des prix privilégiés, il existe un abonnement très intéressant pour vous si vous avez moins de 25 ans : c'est la carte « 12-25 » qui vous permet d'avoir des réductions de 25 à 50% sur vos trajets.

Rendez-vous en agence SNCF pour commander votre carte avec :

- pièce d'identité ;
- justificatif de domicile ;
- photos.

La formule Prem's vous permet de réserver vos billets de trains de nombreux mois à l'avance et de bénéficier ainsi de prix très avantageux.

Pour plus d'info :

www.voyages-sncf.com

SERVICES

BANQUES

Il est recommandé d'ouvrir un compte dans une banque à Lyon. Renseignez-vous auprès de votre banquier avant votre départ, car il vous conseillera et éventuellement vous donnera les coordonnées des banques lyonnaises avec lesquelles il est en relation.

Attention : les frais et la rapidité des transferts de fonds d'un pays à l'autre sont très variables.

Il est nécessaire d'avoir un compte bancaire pour pouvoir récupérer votre caution (dépôt de garantie) à la fin de votre séjour.

Les banques ont des horaires d'ouverture au public restreints (de 9h à 16h en général). Beaucoup sont fermées le samedi. Vous trouverez de nombreux distributeurs automatiques de billets de banque, dont un sur le campus Porte des Alpes (avec une carte bancaire internationale).

L'ouverture d'un compte est généralement gratuite et de nombreuses banques offrent les frais de carte bancaire et de chéquier pour la première année de fonctionnement du compte. Renseignez-vous !

Documents pour ouvrir un compte :

- une pièce d'identité (passeport) ;
 - un justificatif de domicile en France (quittance de loyer, facture de gaz...) ;
 - votre carte étudiante pour d'éventuels avantages.
-

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ils sont ouverts en général de **9h à 12h et de 14h à 16h**, mais il y a beaucoup de variations d'un service à l'autre. Le samedi, la majorité des bureaux de l'administration publique sont fermés.

LA POSTE

Les bureaux de la Poste sont généralement ouverts au public jusqu'à 18 heures, ainsi que le samedi matin. Il existe plein de possibilités d'envoi de colis, n'hésitez pas à vous renseigner.

SERVICES

BIBLIOTHÈQUES

Votre carte d'étudiant vous donne accès à toutes les bibliothèques universitaires de Lyon. Une inscription gratuite est nécessaire pour l'emprunt des ouvrages. Certains ouvrages et revues sont consultables uniquement sur place.

Les catalogues des bibliothèques de Lyon 2 sont consultables en ligne :

Bibliothèque Universitaire de Lyon 2 :
www.univ-lyon2.fr > **documentation**

Les bibliothèques municipales sont accessibles aux résidents de la ville de Lyon.
Pour tout renseignement :

Bibliothèque municipale :
www.bm-lyon.fr

PHOTOCOPIES

Vous aurez sans doute besoin de faire des photocopies de vos papiers administratifs ou pour vos cours. L'endroit le moins cher pour les étudiants est le magasin COREP qui propose des abonnements intéressants.

1 carte de 100 photocopies : environ 6€

Il y a un magasin COREP sur le campus Porte des Alpes (entrée du bâtiment K) et à proximité du campus Berges du Rhône.

Vous pouvez aussi faire des photocopies dans les bibliothèques universitaires à l'aide du porte-monnaie électronique de votre carte étudiante (CUMUL).

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

LES NUMÉROS

Pour téléphoner de l'étranger, faire le 0033 et enlever le premier 0 du numéro.

Les numéros commençant par 04 et 09 sont des numéros de téléphone fixe.

Les numéros commençant par 06 sont des numéros de téléphone portable.

Les numéros commençant par 08 sont des numéros de services (prix de la communication précisé à la suite du numéro).

LES ABONNEMENTS

Vous pouvez vous renseigner auprès des opérateurs téléphoniques sur les meilleurs forfaits proposés aux étudiants (SFR, Bouygues, Orange, Virgin...)

- Les forfaits classiques avec abonnement mensuel. Attention, il faut bien se renseigner sur les conditions de résiliation du contrat.
- Les cartes prépayées, sans engagement de durée.
- Les cartes Texto pour envoyer plein de sms à moindre coût.

TÉLÉPHONER À L'ÉTRANGER

• À partir d'un poste fixe :

Sur certains sites Internet, vous pourrez trouver des promotions pour téléphoner depuis un poste fixe.

Ex : www.no-limit-telecom.com

• À partir d'un poste Internet :

Vous pouvez téléphoner gratuitement à l'étranger avec le logiciel Skype.

• Les cartes prépayées :

Ex : France télécom, une carte de 7€50 permet d'appeler 244 minutes sur un fixe aux USA ou au Canada, 235 minutes en Chine

• Agence de téléphone :

Dans le quartier de la Guillotière pour appeler à l'étranger. Bien comparer les prix entre les différentes agences.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

INTERNET

Il y a plusieurs possibilités pour avoir accès à Internet durant votre séjour :

- **Salle libre accès :**

Il y a plusieurs salles Internet dans l'Université, pour y accéder il vous suffit de montrer votre carte étudiante. Il y a aussi des postes Internet dans les bibliothèques pour votre travail universitaire.

- **Accès Wifi à l'Université :**

Si vous avez votre propre ordinateur, vous pouvez vous connecter gratuitement sur le réseau de l'Université en utilisant votre compte Lyon 2 ou une adresse e-mail personnelle pour vous connecter en tant qu'invité.

- **Autres zones Wifi :**

Il y a de plus en plus de zones wifi à Lyon.

Ex : les Berges du Rhône, les Mc Donald's, Centre Commercial la Part-Dieu, certains bars...

- **Cyber Café :**

Des bars proposent des connexions Internet contre une participation forfaitaire.



CONTACTS UTILES

URGENCES :

Urgences SAMU :

15

Police :

17

Pompiers :

18

SANTÉ :

Centre anti-poison :

15 ou 04 72 11 69 11

Hôpital St Joseph St Luc :

04 78 61 81 81

Hôpital Édouard Herriot :

08 20 08 20 69

SUMPPS :

04 78 77 43 10 ou 04 78 77 43 24

Planning familial :

04 78 89 50 61 ou 08 10 81 07 14

Sida info service :

N° vert : 08 00 84 08 00 (24h/24) - n° gratuit

Drogue info-service :

N° vert : 08 00 23 13 13 (24h/24) - n° gratuit

SÉCURITÉ :

Hôtel de police :

04 78 78 40 40

PC sécurité Lyon 2 :

04 78 69 76 99 (Quais) ou 04 78 77 23 23 (Bron)

DIVERS :

Communauté Urbaine de Lyon (Le Grand Lyon) :

04 78 63 40 40

Office du Tourisme :

04 72 77 69 69

CONSULATS :

Une vingtaine de consulats sont présents à Lyon :

www.lyon.fr > international > consulats

PLAN DU CAMPUS BERGES DU RHÔNE

86, RUE PASTEUR

- **Sous-sol**
Service courrier
Service Reprographie, imprimerie, micro-édition (Rime)
- **Rez-de-chaussée**
Presses Universitaires de Lyon (PUL)
Point Santé-infirmierie
- **1^{er} étage**
Service général de la recherche et
des écoles doctorales
Service commun de la formation continue
- **2^e étage**
Division des ressources humaines
Division des affaires financières et
comptables : traitements
Centre Jacques Cartier
- **3^e étage**
Institut des sciences et pratiques
d'éducation et de formation (ISPEF)

74, RUE PASTEUR

- **Pavillon d'entrée**
Vie étudiante
- **Bâtiment Athéna**
Faculté des langues
Salle Fugier et amphithéâtre Quinat
- **Bâtiment Clio**
Amphithéâtre Laprade
Faculté de droit et science politique
Institut d'études du travail de Lyon (IETL)
Université tous âges (UTA)
Université de la mode

16, QUAI CLAUDE-BERNARD

- **Sous-sol**
Salles de libre accès informatique
- **Rez-de-chaussée**
Accueil
- **Étages**
Faculté des sciences économiques et de gestion
et bibliothèque
Centre international d'études françaises (CIEF)
Institut de psychologie
Centres Orégon, Pensylvanie, Californie
Division des affaires juridiques, institutionnelles
et des marchés (DAJIM)
Division des relations internationales (DRI)

18, QUAI CLAUDE-BERNARD

- **Sous-sol**
Salles informatiques libre accès
Cafétéria CROUS
- **Rez-de-chaussée**
Bibliothèque de lettres et histoire de l'art
Service intérieur
Centre de ressources informatiques (CRI)
- **Étages**
Faculté de lettres, sciences du langage, arts
Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art, tourisme (GHHAT)
Division des affaires financières et comptables (DAFC)
Présidence
Division patrimoine immobilier et logistique (PIL)
Division statistiques, indicateurs, gestion des
moyens et analyses (SIGMA)
Service communication
PERSÉE

4bis, RUE DE L'UNIVERSITÉ

- **Bâtiment Clio**
Centre d'inscription
Formation continuée - VAE
Division des études
Service commun universitaire d'information
et d'orientation (SCUIO) - Mission lycées

PLAN DU CAMPUS BERGES DU RHÔNE



7, rue Raulin
Maison de l'Orient et de la
Méditerranée - Jean Pouilloux
(MOM)
Amphithéâtre Benveniste

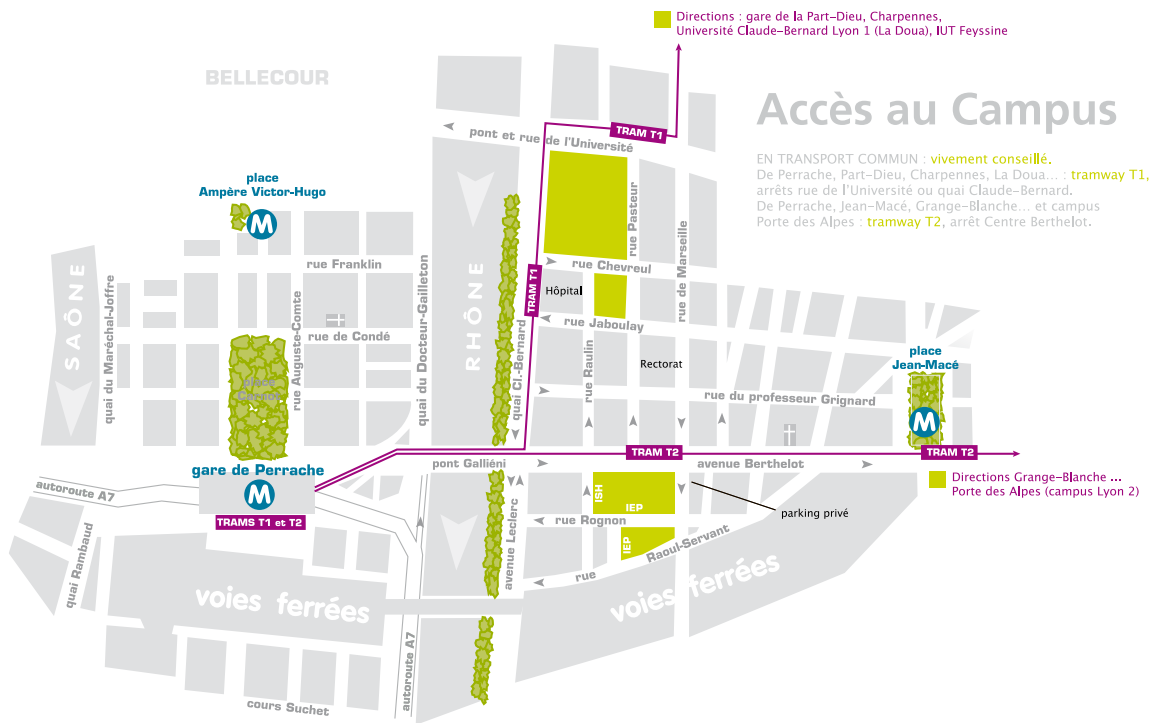
5, rue Chevreul
Local syndical des personnels
Salle des personnels

17, rue Jaboulay
(entrée sous-sol) Livraisons

14, avenue Berthelot
Institut des sciences de l'homme (ISH)
Institut d'urbanisme
Institut d'études politiques (IEP)

7, rue du professeur Appleton
Institut d'études politiques et
amphithéâtre de l'IEP

PLAN DU CAMPUS BERGES DU RHÔNE



PLAN DU CAMPUS PORTE DES ALPES

Localisations

- **BÂTIMENT A**

Vice-présidence
Accueil information standard
Division des moyens généraux
Service Prévention Sécurité
Division Patrimoine immobilier et logistique
APOGEE
Cafétéria Lumière

- **BÂTIMENT B**

SCUIO
Mission stages
Faculté des Lettres, des Sciences du Langage et
des Arts (LESLA)

- **BÂTIMENT C**

Affaires culturelles
Service Universitaire d'Activités Physiques et
Sportives (SUAPS)

- **BÂTIMENT E**

Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art,
tourisme (GHHAT)

- **BÂTIMENT F**

Faculté des langues

- **BÂTIMENT J**

SCD-Bibliothèque universitaire

- **BÂTIMENT K**

Faculté d'anthropologie et de sociologie
Institut de psychologie
Service de coordination interdisciplinaire pour
les métiers de l'éducation et de la formation
(SIMEF)

- **BÂTIMENT L**

Faculté des sciences économiques et de gestion
Institut de la communication
Service Universitaire de médecine préventive et
de promotion de la santé (SUMPPS)

- **BÂTIMENT M**

Audiovisuel et multimédia

- **BÂTIMENT O (FILTRE)**

Formations Innovantes en Langues, TICE
Recherche et Enseignements transversaux

- **BÂTIMENT P (FILTRE)**

SENTIER
Salles de libre accès informatique

- **BÂTIMENT S**

Halle des sports

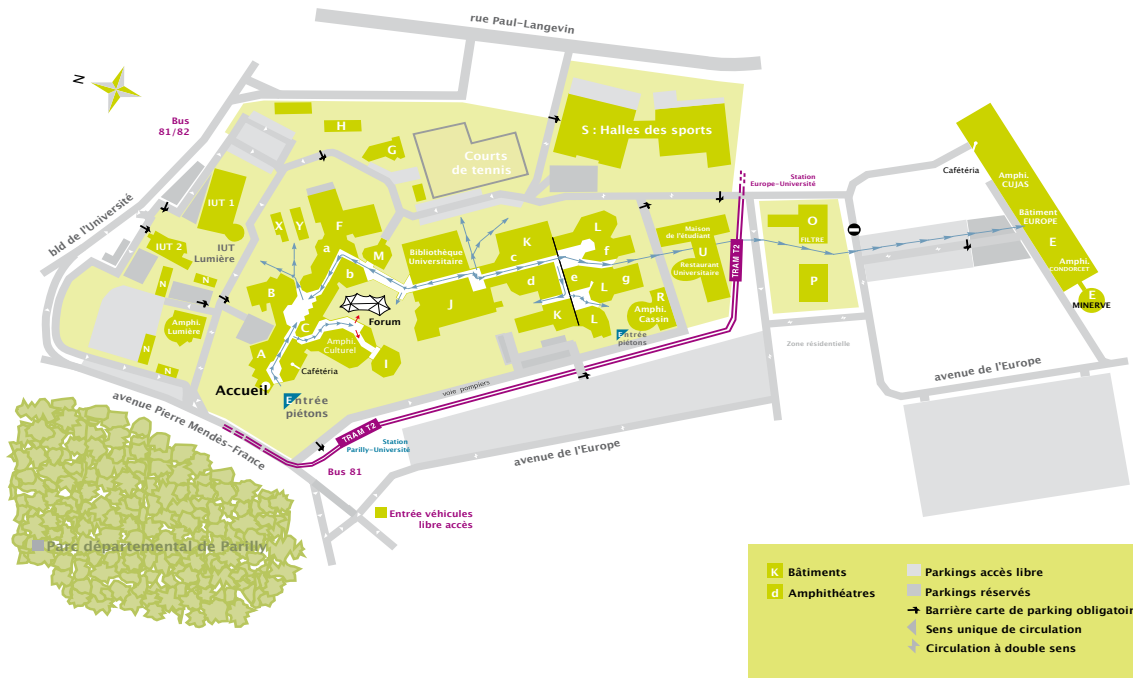
- **BÂTIMENT R (CASSIN)**

Faculté de droit et science politique (AES)

- **BÂTIMENTS U (MDE/RU)**

Vie étudiante
Point écoute
Antenne Division des Relations
Internationales (DRI)
Resto'U
Café FILTRE

PLAN DU CAMPUS PORTE DES ALPES



GUIDE D'ACCUEIL
DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX
EN ÉCHANGE
2009 / 2010

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
86 rue Pasteur - 69365 Lyon Cedex 07

Directeur de la publication :
Olivier Christin, Président de l'Université Lumière Lyon 2

Coordination, pilotage et conception graphique :
Service communication en collaboration
avec la Division des relations internationales

Photographies :
Pôle audiovisuel - Service communication
Droits réservés

Date de parution : Juin 2009
Document non contractuel



